

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
21 NOVEMBRE 2024

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation du concours
particulier
« bibliothèques » de la
dotation générale de
décentralisation 2025**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 novembre 2024
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 22 novembre 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 novembre 2024

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 21 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 novembre deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Étaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Monsieur VENUS, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame de JACQUELOT, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE*, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS, Monsieur MORLET, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

*Monsieur JOUSSE présent à partir du dossier 24 E 02

Avaient donné procuration :

Madame TEA à Monsieur JOLY
Madame NICOLAS à Monsieur PERICARD
Madame GUYARD à Monsieur LEVEL
Madame BOUTIN à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur MILOUTINOVITCH à Mme HABERT-DUPUIS
Monsieur BASSINE à Monsieur VENUS
Madame de CIDRAC à Monsieur MIRABELLI
Monsieur MIGEON à Madame PEUGNET
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame MEUNIER

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20241121-24-E-211-DE
Date de télétransmission : 22/11/2024
Date de réception préfecture : 22/11/2024

N° DE DOSSIER : 24 E 21i

OBJET : SOLLICITATION DU CONCOURS PARTICULIER « BIBLIOTHEQUES » DE
LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION 2025

RAPPORTEUR : Monsieur de BEAULAINCOURT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Dotation Générale de Décentralisation est un outil d'aménagement du territoire porté par le Ministère de la Culture et géré par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour permettre un meilleur rayonnement des médiathèques sur le territoire national. Cet outil constitue un accompagnement financier pour les collectivités tant pour le bâti que pour l'offre de service à mettre en œuvre au sein des établissements de lecture publique.

Le concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) est le principal dispositif de soutien de l'Etat à l'investissement et au fonctionnement non pérenne (exemple projets d'extension des horaires) des bibliothèques municipales, intercommunales et départementales. Il a été créé afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales en faveur de l'accès au livre et à la lecture, de l'apprentissage du français et des langues, de la citoyenneté, de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

Pour être éligibles, les opérations doivent s'inscrire dans les thématiques d'intervention suivantes : construction, rénovation, restructuration, extension ou mise en accessibilité de bibliothèques, équipement mobilier et informatique, développement de services numériques, conservation du patrimoine écrit et numérisation des collections, développement des collections, acquisition d'un véhicule de desserte, extension des horaires d'ouverture au public.

Le montant de la subvention est déterminé par la DRAC en fonction de la nature du projet, le taux de subvention pouvant se situer entre 0% et 80%.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la Dotation Générale de Décentralisation 2025 et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la Dotation Générale de Décentralisation 2025 et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.